ANNEXE 1-3 DEMANDE DE REGROUPEMENT TARIFAIRE

Article Lp. 122-3 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie

1. Demandeur (titulaire)		
Nom / Raison sociale :		
Adresse:		
Addesse.		
N° Ridet:		
2. Coordonnées du responsable de la demande	3. Type de demande	
	□Première demande	
	□Renouvellement	
	Réf : de l'autorisation initiale :	
A Demographent on Jersone (1 (-1, ())	5 Dánát den dádemetérne e	
4. Représentant en douane (le cas échéant)	5. Dépôt des déclarations :	
Nom / Raison sociale:	□En nom propre	
Adresse:	□ Représentant direct	
	☐ Représentant indirect	
N° Ridet :		
(D		
6. Bureau(x) de dédouanement		
7. Type de flux et schéma commercial		
7.a Flux		
□ Import		
□Import		
□ Export		
7.b Expéditeur(s) / Exportateur(s) concerné(s)		

7.c Destinataire(s) / Importateur(s) concerné(s)		
7 d Préciser les éléments	factuels permettant à l'administration des douanes d'apprécier que	
l'indication de la sous-position représenterait, pour l'établissement de la déclaration en douane, « un travail et des frais disproportionnés avec le montant des droits à l'importation et à l'exportation » (article Lp. 122-3 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie)		
7.e Liste des nomenclature	es concernées par la demande (annexe possible)	
Code TD	Désignation commerciale	
Code 1D	Designation commerciate	
8. Liste des pièces-jointes à la demande		
9. Position tarifaire sollicitée pour le regroupement tarifaire		
10. Autres éléments à porter à la connaissance de l'administration		

Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données		
11. Lieu, date et signature		
	Signature	
À Le		
CADRE RESERVÉ À l'ADMINSTRATION		
Décision de l'administration : □ Favorable □ Défavorable		
Motifs si refus :		
Widnessi Telus.		
Date de début de validité de l'autorisation		
Date de fin de validité de l'autorisation		
Numéro de référence de l'autorisation à renseigner sur la déclaration en douane		
Position touifoire vetanue non l'administration		
Position tarifaire retenue par l'administration		
Cashat da l'administration (data et signature)		
Cachet de l'administration (date et signature)		

NOTICE EXPLICATIVE

DEMANDE DE REGROUPEMENT TARIFAIRE

1. Demandeur

Il peut s'agir d'une société importatrice ou exportatrice.

Le demandeur devient automatiquement le titulaire du regroupement tarifaire. Le titulaire est la personne physique ou morale pouvant se prévaloir de la décision.

Dans cette case, le demandeur doit obligatoirement indiquer son nom, sa raison sociale, son adresse et son numéro RIDET.

2. Coordonnées du responsable de la demande

Le demandeur doit indiquer le nom, le prénom et l'adresse de la personne qui, au sein de l'entreprise, est responsable de la demande et donc capable d'apporter tous les renseignements complémentaires utiles à la délivrance du regroupement tarifaire

Le numéro de téléphone et l'adresse électronique (courriel) de la personne doivent impérativement être indiqués dans cette case.

3. Type de demande

En cas de renouvellement, indiquer le numéro de renseignement sur l'autorisation initiale.

4. Représentant

Préciser le nom, l'adresse et le numéro RIDET du représentant en douane enregistré, le cas échéant.

5. Dépôt des déclarations

Indiquer le mode de dépôt des déclarations en douane du demandeur.

6. Bureaux de dédouanement

Indiquer les bureaux de douane auprès desquels seront déposées les déclarations en douane mentionnant un regroupement tarifaire :

BNP : Bureau de Nouméa-Port TTA : Bureau de Tontouta Aéroport CDP : Centre de contrôle douanier postal

7.a Flux

Indiquer le(s) flux concerné(s) par la demande.

7.b Expéditeur(s) / Exportateur(s) concerné(s)

7.c Destinataire(s) / Importateur(s) concerné(s)

Selon le flux indiqué en case 7.a, préciser l'identité des exportateur(s) ou importateur(s) concerné(s)

7.d Éléments factuels

Le demandeur doit décrire l'ensemble des éléments qui justifient la demande de regroupement tarifaire : volume de références à importer ou exporter, nombre de fournisseurs ou clients impliqués, estimation de la volumétrie des opérations, etc.

7.e Liste des nomenclatures concernées par la demande

Le demandeur indique la liste des nomenclatures à 8 chiffres concernées par la demande et si possible la désignation commerciale. Il peut joindre une annexe à sa demande si la liste est trop importante.

8. Listes des pièces-jointes à la demande

Dans cette case, le demandeur doit lister les pièces jointes à la demande, en précisant le type (échantillon, brochure, photographie, fiche technique, etc.) et, le cas échéant, le numéro d'identification et la date d'émission du document. Le demandeur doit indiquer le nombre total de documents joints à la demande.

Dans le cas où un document joint complète une case du formulaire (ex : case 7.e), ce document devra mentionner la case du formulaire correspondante (ex : annexe 1 - suite de la case 7.e).

9. Position tarifaire sollicitée pour le regroupement tarifaire

Le demandeur doit indiquer la nomenclature qu'il souhaite retenir pour le regroupement tarifaire en respectant les dispositions mentionnées aux articles Lp. 122-3 et R. 122-3 à R. 122-15 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie

10. Autres éléments à porter à la connaissance de l'administration

Toute information complémentaire jugée nécessaire par le demandeur doit être ajoutée dans cette case.

11. Lieu, date et signature

La demande doit être datée et signée de manière manuscrite par le demandeur. Le demandeur doit aussi indiquer le lieu de signature de la demande.